

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

---

GARANTIR LE DROIT D'ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES - (N° 2312)

Adopté

N° CL32

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Pouzyreff, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« associées aux »

les mots :

« recueillies lors des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.